



ALTERNANCE À FRANCE TV : **LA DIVERSITÉ MENSONGÈRE !**

« Nous avons une politique ambitieuse d'intégration d'alternants et nous pouvons en être fiers ! », écrit la Directrice de la Diversité de France TV. Quelle provocation !

Cette politique permet surtout de faire des économies sur le dos des plus fragiles financièrement.

Dernier exemple en date, les frais de transport et de double résidence qui ne sont pas remboursés aux alternants non boursiers. Sous couvert de quoi ? De diversité !

Et France TV ne recule devant rien. En agissant ainsi, elle fait une distinction qui n'existe nulle part ailleurs. Et pour cause... comme l'indique le site Service Public, « le cumul d'une bourse est impossible si vous êtes en contrat d'apprentissage, de professionnalisation... ».

Dans les textes, il n'existe pas d'alternants boursiers ou d'alternants non boursiers. Il n'y a qu'un seul statut : alternant !

Les alternants sont, de fait, des CDD. Bien que moins bien payés, pourquoi ne bénéficieraient-ils pas, eux aussi, de frais de missions lorsqu'ils viennent travailler en région ?

Les organisations syndicales demandent sans attendre à France TV d'accorder à tous nos alternants qui ont une double résidence une aide au logement et le remboursement des frais de transport avec effet rétroactif.

France TV, qui partout se targue d'être mieux-disante, touche entre 5000 et 8000 euros par alternant.

Utiliser l'argument de la diversité pour priver certains alternants d'une aide au logement est une HONTE !

Paris, le 20 octobre 2022